

DEPARTEMENT
DE LA VENDEE

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ARRONDISSEMENT
DE LA ROCHE SUR YON

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DES HERBIERS
6 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois et le six du mois d'avril le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances en session ordinaire du mois d'avril sous la présidence de Monsieur Christophe HOGARD, Président du CCAS.

ETAIENT PRÉSENTS : Mesdames Magali LOISEAU, Odile PINEAU, Véronique BESSE, Marietta BOONEFAES, Annick MENANTEAU, Flora PRIEUR, Bernadette BOURCIER.
Messieurs Christophe HOGARD, Benoit DUGAST.

ÉTAIENT EXCUSÉS : Mesdames Marie RENOU, Monique ENFRIN, Lucette SOURISSEAU.
Monsieur Yves MARTINEAU.
Monsieur Jean-Marie GRIMAUD pouvoir à Madame Odile PINEAU.
Madame Laurence MARTINEAU pouvoir à Madame Annick MENANTEAU
Madame Julie MARIEL-GODARD pouvoir à Madame Magali LOISEAU.
Monsieur Joseph CHEVALLEREAU pouvoir à Madame Marietta BOONEFAES.

Nombre administrateurs en exercice : 17

Nombre administrateurs présents : 9

Nombre administrateurs votants : 13

Secrétaire de séance : Odile PINEAU.

N°16 : SUBVENTIONS A DES ASSOCIATIONS A CARACTERE SOCIAL - ANNEE 2023. (Rapporteur : Odile PINEAU).

Le CCAS, dans le cadre de sa politique d'appui aux associations apportant des aides ou des soutiens individuels aux personnes en difficulté, a décidé de subventionner celles-ci pour l'exercice de leurs missions. En conséquence, le soutien du CCAS s'adresse prioritairement aux associations ne bénéficiant pas, ou de manière limitée, des autres aides publiques. A ce titre n'entrent pas dans ce champ les structures financées par des prix de journée ou facturant leurs prestations. Toutefois, pour ces dernières, le CCAS peut décider d'apporter son concours pour des actions de solidarité organisées complémentaires aux activités régulières de ces associations.

Après analyse des dossiers déposés par diverses associations, un tableau récapitulatif des demandes est présenté aux membres du Conseil d'administration :

Monsieur le Président du CCAS propose aux membres du Conseil d'administration de bien vouloir accorder les subventions proposées ci-dessous :

	Subventions demandées pour 2023	Subventions proposées pour 2023
Entraid 'addict 85	200 €	110 €
Les amis de la santé de Vendée	150 €	110 €
Vie Libre	Pas de montant	110 €
ALMA Vendée	100 €	100 €
FAVEC 85 (association départementale des conjoints survivants et parents d'orphelins)	150 €	100 €
Fédération des Malades et Handicapés	Pas de demande	0 €
Solidarité Paysans 85	Pas de montant	120 €
ADAMAD Nord Est Vendée	300 €	refus
SOS Femmes Vendée	500 €	250 €
JALMALV	Pas de montant	250 €
TOTAL	1 400€	1 150 €

Après en avoir délibéré et par vote à main levée le Conseil d'administration adopte, à l'unanimité, cette proposition.

Transmis en Préfecture le : 14/04/23

Publié électroniquement le : 14/04/23

Odile PINEAU,
Secrétaire de séance.

Pour copie conforme,

Christophe HOGARD,
Président du CCAS.